CHAPITRE XXXI.

Sur la nomination aux Intendances de province.

Les intendants de province, doivent éclairer & ſeconder l'adminiſtration générale dans toute l'étendue du département qui leur eſt confié; ainſi l'on ne ſauroit apporter trop d'attention aux choix des perſonnes qui doivent remplir ces places. Un long uſage y appelle uniquement les maîtres des requêtes; & ſi quelquefois on ſuit aveuglément l'ordre d'ancienneté, ſouvent auſſi l'on s'en écarte par des conſidérations de faveur; ce qui vaut bien moins encore. L'on a vu de jeunes gens, ſans aucune expérience & ſans autre préparatif que les bons airs & les amuſements de Paris, aller gouverner une province auſſi conſidérable en population que plus d'un Royaume de l'Europe. On croyoit tout excuſer, en diſant que ces jeunes gens avoient un nom dans la robe; mais les droits & les beſoins des peuples, n'en ont-ils pas un auſſi dans les faſtes de l'huma-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

nité? Certes, d'après un pareil principe d'adminiſtration, il eſt heureux que les Montmorencis ne veuillent pas être intendants; car dans les proportions, il faudroit leur donner au berceau cette marque de confiance.

Le nombre des maitres des requêtes n'eſt que de quatre-vingt; ainſi, même en apportant une attention impartiale dans le choix de ceux qui ſe deſtinent aux intendances, on ne peut trouver que rarement, la réunion de qualités que ces places exigent. Je crois donc qu'il ne faudroit pas donner l'excluſion aux magiſtrats d'un ordre différent, quand on découvre en eux des talents propres à déterminer la confiance du Souverain: toutes ces prérogatives, toutes ces ſections dans un eſpace déjà très-circonſcrit, ne ſervent qu'à reſſerrer les moyens de l'adminiſtration. Il n'y auroit de véritable motif pour s'aſtreindre en tout tems aux maîtres des requêtes, qu'autant que leur état les formeroit particulierement à l'eſprit d'adminiſtration; mais c'eſt ce qui n'eſt point; car juſques au moment où ils

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ſont déſignés pour une intendance, ils ne ſe ſont occupés que de rapporter au Conſeil des requêtes en caſſation : ce genre de travail habitue ſans doute l'eſprit à une ſorte de logique; mais comme c'eſt toujours entre deux points donnés qu'on eſt forcé de juger, cet exercice n'eſt point l'apprentiſſage de l'adminiſtration, dont le génie eſt abſolument différent, & dont l'éducation exigeroit plutôt qu'on s'eſſayât de bonne heure, & à découvrir ce qu'on ne vous montre pas, & à parcourir pluſieurs objets à la fois, & à ſaiſir avec facilité différents rapports, & à claſſer avec ordre une grande diverſité de connoiſſances. Je voudrois encore conſeiller aux jeunes magiſtrats qui ſe deſtinent à l'adminiſtration des provinces, de ſe tenir ſoigneuſement en garde contre cette roideur que donnent toutes les morgues d'état : il faut, pour rendre tous ſes mouvements plus moëlleux, perdre un peu ſa vanité de vue ; c'eſt l'autorité qui énorgueillit, ce ſont les devoirs qui rendent modeſte; il faut donc les étudier ces devoirs, il faut les comprendre, il

faut en avoir le cœur & l'eſprit pénétrés : alors, & ce ſeroit un grand avantage, aucun intendant ne paroîtroit jaloux d'être ſeul promoteur du bien qu'on peut faire dans ſon département ; alors ils n'envieroient point la part que le Souverain voudroit confier à des adminiſtrations provinciales ; ils trouveroient que c'eſt encore un beau rôle de ſuivre le développement de ces adminiſtrations, de ſeconder leurs travaux, & d'éclairer à cet égard, l'opinion du Gouvernement : mais malheureuſement, la plupart des hommes ne renoncent qu'avec peine aux détails d'autorité, même les plus pénibles ; & il faut une ſorte d'élévation dans l'eſprit & dans les ſentiments, pour appercevoir, dans l'adminiſtration publique, quelque choſe de plus attrayant que le charme du commandement. Je ſuis néanmoins perſuadé, que dans les provinces d'adminiſtrations provinciales & dans celles de pays d'Etats, les intendants ont des moyens plus ſûrs pour acquérir de la réputation & pour favoriſer leurs vues d'ambition ; mais au lieu d'être ſi faci-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

lement jaloux de leurs prérogatives, au lieu de chercher à élever autorité contre autorité, comme si la leur seule émanoit du Prince, il faudroit que, s'oubliant entiérement, ils ne fussent inquiets que du bien public; c'est alors que la confiance leur arriveroit de toutes parts, & que chacun se plairoit à relever leurs talents & leur caractere; au lieu que l'homme avide de se montrer & d'agir sans nécessité, excite la critique & la malveuillance.

Il seroit fort à désirer, que les magistrats nommés aux intendances, fussent plus longtems permanents dans les mêmes provinces; la science est en toutes choses l'ouvrage du tems; & c'est renoncer à un bien précieux, que de sacrifier les avantages qu'a donné l'expérience. Je conviens qu'un intendant, en passant d'une province dans une autre, conserve l'instruction qui résulte des apperçus généraux; mais toutes les connoissances qui tiennent aux lieux & aux circonstances, sont absolument perdues; & les amé-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

liorations commencées se trouvent suspendues, ou par l'inexpérience, ou par l'amour-propre d'un successeur.

Il est encore un usage dont j'ai eu l'occasion de reconnoître l'inconvénient : la présentation aux places d'intendants n'est attribuée qu'en partie à l'administration des finances ; le ministre de la guerre prend seul les ordres du Roi pour ces nominations dans les provinces frontieres ; & comme ce sont les plus lucratives & les plus honorables, il arrive que vers l'époque où les intendants des provinces de l'intérieur peuvent y aspirer, ils sont plus affranchis du besoin de mériter l'approbation du ministre des finances ; & cependant, leurs rapports avec ce département, sont dans toutes les généralités indistinctement, la partie de leurs fonctions la plus essentielle.

Que dans ces diverses observations, cependant, on ne voie rien de particulier aux hommes présents ; c'est toujours d'une maniere générale que j'envisage les différents

sujets

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

ſujets ſur leſquels je m'arrête : je connois pluſieurs intendants, qui n'ont beſoin ni de frein, ni d'encouragement ; & je dois dire que perſonne n'a pris plus de plaiſir que moi, à leur rendre juſtice & à faire valoir leurs ſervices : ſeulement, & puiſque je répands ici mes penſées, j'avouerai que j'ai toujours conſidéré comme une petite maniere, ce dépit de voir à la tête des finances, un homme étranger à la magiſtrature : je ne ſais ſi je me trompe, mais il me ſemble qu'il y a communément un manque de dignité perſonnelle dans cet eſprit de corps, lorſqu'il ſe développe avec énergie : je doute que Monteſquieu eut pris fait & cauſe avec effervescence, pour tous les préſidents ; Helvetius, pour les fermiers généraux ; ni de nos jours, Mr. de Malesherbes, pour tous *les gens tenant la Cour des aides* : c'eſt donc, s'il m'eſt permis de le dire, par un ſentiment de ſa petite fortune, qu'on met ſon orgueil en ſociété ou ſes jettons en bourſe commune.